

**Intégrer formellement le bien-être  
animal dans les compétences d'un  
Echevin**

## Table des matières

Table des matières .....	2
1  Introduction.....	3
1.a.  Où en est la ville de Liège ? .....	4
2  Nos propositions.....	6
2.a.  Intégrer formellement le bien-être animal dans les compétences d'un Echevin .....	6
2.b.  La mise en place d'un service d'éducation canine .....	7
2.c.  Faciliter l'accès aux associations qui forment des chiens pour personnes à mobilité réduite ou malvoyantes .....	8
2.d.  Un cadastre des NAC autorisés sur le territoire de la Ville .....	9
2.e.  Etendre les pouvoirs du vétérinaire de la Ville .....	10
2.f.  La promotion des services de l'abattoir pour la fête de l'Aïd .....	11
2.g.  Le ramassage des déjections canines.....	12
2.h.  La stérilisation des chats errants.....	14
2.i.  Une solution aux problèmes causés par les pigeons.....	15
2.j.  Un service de ramassage des animaux morts .....	17
2.k.  Renforcer la volonté de dératisation.....	18

## 1| Introduction

À côté des chapitres plus habituels, développés par ailleurs, le Mouvement Réformateur de Liège souhaite présenter différentes propositions visant à améliorer le statut des animaux dans notre Ville.

Nous constatons que l'animal occupe une place de plus en plus prépondérante dans notre société. L'apport bénéfique qu'il procure à l'homme est multiple : outre son impact affectif incontestable, l'animal joue un rôle éducatif et d'épanouissement auprès des enfants, un rôle de soutien moral et social pour les personnes isolées ou malades, une aide utilitaire indispensable pour certaines personnes handicapées mais, dans une grande Ville, l'animal est aussi considéré comme un lien social entre les différents habitants.

Diverses mesures viseront donc à promouvoir ces multiples rôles.

Selon une étude réalisée par le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC), 1,7 millions de ménages en Belgique possèdent un animal de compagnie. On compte plus de deux millions de chats et plus d'un million de chiens en Belgique.

En Wallonie, 42% des ménages possèdent au moins un animal de compagnie et ces ménages dépensent, en moyenne, 848,90€ pour celui-ci (dont 496,80€ pour la nourriture et 64,20 pour les médicaments).

**Notre première proposition sera donc d'intégrer formellement le bien-être animal dans les compétences d'un échevin. Il ne s'agit pas de créer un nouveau poste, mais d'intégrer cette compétence à un Echevinat déjà existant.**

À côté des apports bénéfiques amenés par l'animal, nous constatons également que ceux-ci peuvent être appréhendés en ce qu'ils sont une préoccupation en termes de santé et de propreté publique.

Diverses mesures, visant à rendre plus agréable la présence des animaux dans notre Ville, seront présentées dans un second temps.

## 1.a.| Où en est la ville de Liège ?

Diverses mesures sont déjà d'application sur le territoire de la Ville. Force est néanmoins de constater qu'il est nécessaire d'entreprendre un véritable parcours du combattant pour les retrouver.

La première mission, le premier objectif d'un Echevinat du bien-être animal sera donc de rassembler toutes les données, toutes les informations et tous les règlements relatifs aux animaux à Liège.

**Actuellement, à Liège, rien ne semble concerner le bien-être des animaux.**

**Seuls sont pris en compte les « problèmes » que ceux-ci peuvent amener à notre Ville.**

**Or, les animaux sont également et surtout source de joie, d'amour et lien entre les êtres humains.**

**Nous souhaitons que cette réalité soit prise en compte par la Ville de Liège.**

Plusieurs informations peuvent être trouvées à des endroits différents sur le site Internet de la Ville :

Concernant les déjections canines :

Il est rappelé l'obligation d'avoir sur soi le matériel nécessaire pour ramasser les déjections de son animal.

Il est également indiqué que des distributeurs de sacs ont été placés et que de « nombreux autres distributeurs seront disponibles aux entrées des parcs et plaines de jeux ».

Par ailleurs, rappelons l'action lancée en avril 2010 « Stop aux déjections canines ! Soyez maître de la propreté ! ».

Nous pensons que cette initiative doit être développée et aller plus loin.

Concernant les pigeons :

Le site Internet de la Ville rappelle uniquement qu'il est interdit de nourrir les animaux sur la voie publique, et ce, pour des raisons sanitaires.

Une brochure sur « Les pigeons à Liège » a été éditée en 2005 et révisée en 2008.

Celle-ci se contente de rappeler qu'il est interdit de nourrir les pigeons et qu'il est « indispensable de restreindre au maximum les possibilités de logement et de nidification de ces oiseaux ».

Concernant les animaux exotiques :

Un petit paragraphe est incéré sur le site de la Ville et indique qu'une liste détermine les espèces qui peuvent être détenues par les particuliers.

Concernant les animaux morts :

Pour les animaux morts sur la voie publique, une recherche permet de trouver le numéro de téléphone de Liège Propreté ou de la Division de la Police de l'Environnement.

## 2| Nos propositions

### 2.a.| Intégrer formellement le bien-être animal dans les compétences d'un Echevin

En Belgique, la sensibilisation à la protection animale s'accroît.

Nous ne prendrons que l'exemple de la proposition de loi, déposée par Christine Defraigne au Sénat, et qui vise à reconnaître à l'animal le caractère d'être vivant et sensible dans le code civil.

Le nombre d'Echevins du bien-être animal augmente, en Flandre et en Wallonie.

Diverses politiques sont en effet à mener au niveau communal, nous les développerons dans les points suivants.

**Afin de toutes les regrouper, et de mener une réelle politique en faveur des animaux, nous pensons qu'il est indispensable de créer un Echevinat du bien-être animal.**

À l'instar de ce qui se fait déjà à Ixelles (notamment) (et cfr. mutatis mutandis notre proposition de donner la compétence de l' « Egalité Femmes/Hommes » à un Echevin), nous ne souhaitons pas la mise en place d'un Echevinat spécifique mais bien l'addition de cette compétence à un Echevinat déjà en place.

Un Echevin du bien-être animal serait à même de centraliser l'ensemble des politiques touchant de près, ou de loin, aux animaux.

La création d'un Echevinat du bien-être animal sera couplée à la création d'un service communal du bien-être animal qui serait compétent pour la mise en œuvre de l'ensemble des propositions détaillées ci-dessous.

## 2.b.| La mise en place d'un service d'éducation canine

Avec l'aide de son éducateur canin, la Ville de Grenoble (France) organise des séances d'éducation canine. Celles-ci apportent, au maître, un accompagnement adapté à son animal et à la vie en Ville.

Ces séances permettent aux maîtres rencontrant des difficultés avec leur animal de recevoir des réponses à leurs attentes, d'inculquer les principes de base de l'obéissance à un animal qui peut être dépourvu et que ses maîtres, faute de connaissances ou de pratique, ne peuvent maîtriser.

L'éducateur canin peut donner des conseils en ce qui concerne l'acquisition, par le chien, de la propreté ou pour la marche en laisse par exemple.

**Ce service essaye également, et tout simplement, d'inculquer une bonne conduite sociale à l'animal, ce qui permet, par la suite, aux maîtres de sortir, en toute confiance, avec leur animal préféré.**

Nous proposons :

- De créer un service communal d'éducation canine. Celui-ci ne ferait pas concurrence aux écoles de dressage existantes mais permettrait un premier contact, un premier conseil aux maîtres qui le souhaiteraient. **Il donnerait exclusivement des conseils pour que le maître et l'animal puissent prendre part à la vie en société, se promener en Ville etc. et n'interviendrait pas sur l'éducation dans la sphère privée.** Ces formations auraient pour objectif de former les maîtres et les chiens aux conditions réelles de la vie dans l'espace public. À cette fin, l'éducateur canin emmènerait les maîtres et leurs chiens dans les quartiers, parcs et marchés afin de les confronter et de les familiariser à un maximum de situations publiques possibles et différentes. **Il serait un premier contact de sociabilisation et renverrait, le cas échéant, aux sociétés privées.** Pour une articulation optimale avec le secteur privé, ce service d'éducation canine pourrait être mis en place sous la forme d'une concession de service public attribuée suite un appel d'offre conforme à la réglementation des marchés publics.

## 2.c.| Faciliter l'accès aux associations qui forment des chiens pour personnes à mobilité réduite ou malvoyantes

De nombreuses associations forment des chiens d'aide pour les personnes à mobilité réduite. Elles se battent, grâce au chien, **pour une meilleure intégration de la personne en chaise ou malvoyantes et qui, trop souvent, reste un sujet tabou, voire de pitié.**

La familiarisation au bruit et à la foule dans des situations de la « vie de tous les jours » est une étape cruciale dans l'éducation des chiens d'aide.

Nous souhaitons donc que la Ville de Liège soit coopérative et mette tout en œuvre pour **permettre à ces diverses associations, souhaitant utiliser le territoire communal et ses aménagements, de pouvoir le faire comme elles le souhaitent.**

Nous proposons :

- Que le service du bien-être animal établisse des synergies avec les associations concernées afin d'étudier les meilleures collaborations possibles et la manière la plus efficace de les aider lors de leur formation.

## 2.d.| Un cadastre des NAC autorisés sur le territoire de la Ville

Plus que les animaux de compagnies habituels, les Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) peuvent représenter des menaces pour **la sécurité et la santé publique**.

Aucune formation obligatoire n'existe pour les propriétaires de NAC et certains ont une méconnaissance manifeste de leur animal. De ce fait, **il n'est pas rare que certains propriétaires abandonnent leur NAC en pleine nature**, ce qui n'est pas sans risques pour le voisinage.

Par ailleurs, alors que la possession d'un NAC, comme d'un chien ou d'un chat, inclut de devoir le nourrir, **trouver cette nourriture peut parfois s'avérer très compliqué**.

C'est pourquoi Christine Defraigne a proposé, durant la dernière législature, l'adoption d'une liste des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) autorisés sur le territoire de la Ville de Liège.

Suite à cette proposition, nous nous félicitons qu'un groupe de travail ait été constitué à la Ville de Liège.

Nous proposons :

- De créer et de tenir à jour un cadastre de l'ensemble des NAC présents sur le territoire de la Ville de Liège ;
- De désormais imposer une identification systématique des NAC nouvellement détenus.

## 2.e.| Etendre les pouvoirs du vétérinaire de la Ville

Nous souhaitons que les **pouvoirs du vétérinaire de la Ville, chargé de l'inspection sur les marchés publics, soient étendus.**

Nous pensons également qu'il faut donner la possibilité, pour le vétérinaire, d'avoir recours aux forces de l'ordre en cas de problème majeurs lors de contrôle sur les marchés publics. Le vétérinaire public n'a aucune utilité s'il ne peut appeler la police quand un problème est constaté et que lui-même n'a aucun pouvoir pour le résoudre.

Nous proposons :

- Que le vétérinaire communal puisse intervenir dans chaque lieu de rassemblement d'animaux (en dehors des magasins), comme, par exemple, la Batte, la ferme en Ville, les cirques, les expositions, les bourses, les fêtes foraines,... et ne pas se limiter aux lapins et aux volailles.

## 2.f.| La promotion des services de l'abattoir pour la fête de l'Aïd

Bien que, selon la loi, les abattages rituels doivent avoir lieu dans un abattoir agréé, les abattages non-rituels à domicile sont autorisés, à condition que les animaux aient été préalablement étourdis et soient exclusivement destinés à la consommation personnelle.

Les abattages rituels à domicile sont donc interdits.

À Liège, l'abattoir de Droixhe fut le lieu du sacrifice de plus de 345 moutons en 2011, dont 144 dans l'abattoir temporaire.

Si l'abattage rituel est d'abord un acte religieux, **il est également le moment d'atroces souffrances pour l'animal.**

De nouveau, **pour des raisons de santé publique ainsi que pour éviter de trop grandes souffrances aux animaux, il est essentiel de favoriser la fréquentation des abattoirs spécialement prévus à cet effet, et en lieu et place des abattages rituels à domicile.**

Nous proposons :

- Que le service du bien-être animal, veille à une stricte application de la loi fédérale ;
- Que la promotion des services de l'abattoir de Liège soit renforcée et plus particulièrement à l'approche de la fête de l'Aïd ;
- De mettre en place un dialogue avec la communauté musulmane afin d'entendre ses recommandations pour rendre service le plus performant.

## 2.g.| Le ramassage des déjections canines

À Liège, plus de 24.000 chiens sont officiellement enregistrés.

Nous l'avons dit, les animaux sont sources de joie, d'amour et de lien entre les êtres humains. Néanmoins, tout le monde sait que nos amis à quatre pattes peuvent laisser des traces de leur passage.

Malheureusement, les déjections ne représentent pas qu'un problème visuel pour les personnes qui passent à côté ou de stabilité pour les personnes qui ne peuvent les éviter. Les déjections canines peuvent contenir des œufs de toxocara canis, un ver qui vit dans l'estomac du chien et y pond ses œufs. Ces œufs peuvent alors amener des maladies, même à l'homme.

**Combattre les déjections canines, c'est donc également combattre un problème de santé publique !**

Il est donc important que chaque maître soit sensibilisé au ramassage des déjections de son animal de compagnie.

Diverses mesures ont été mises en place durant les six années écoulées et le règlement communal de police du 29 juin 2009 relatif à la propreté sur la voie publique interdit de souiller la voie publique. Il est notamment interdit de laisser ses animaux déposer ses excréments sur l'espace public, à l'exception des avals ou des canasites.

Mais force est de constater que ces mesures et règlements se révèlent insuffisants.

Rappelons, par exemple, que les déjections canines figurent au cinquième rang des incivilités répertoriées par les services communaux<sup>1</sup> !

Nous proposons :

- D'augmenter le nombre d'espaces chiens ou canisites sur le territoire de la Ville de Liège ;
- D'augmenter le nombre de distributeur de sacs de ramassage gratuits pour les propriétaires de chien ;

---

<sup>1</sup> La Meuse, 26 février 2012 – page 5

- De mettre en place un signalétique pour signaler la présence de ces espaces chiens ou canisites et des distributeurs de sacs ;
- D'investir dans du matériel spécifiquement destiné au ramassage des déjections canines.

## 2.h.| La stérilisation des chats errants

Les propriétaires qui ne font pas stériliser leur(s) chat(s) engendrent un problème de surpopulation des chats errants avec, pour conséquences, que les refuges doivent, en moyenne, euthanasier un chat sur deux. **Stériliser les chats permettra de diminuer le nombre d'animaux abandonnés.**

Les chats nés en liberté ont souvent de grosses difficultés pour se nourrir. Ils ont également beaucoup de mal pour vivre sans abris. **Ils sont davantage exposés aux dangers de la vie extérieure comme la circulation automobile ou les maladies.**

La présence des chats errants dans notre environnement peut être problématique et notamment, lors des périodes de reproduction. La Ville de Namur en est convaincue et a mis sur pied, en 2007, une opération pilote de stérilisation des chats errants.

Comme le rapporte GAIA dans son mémorandum pour les élections 2012, « la Ville d'Anvers ne mène pas seulement une politique de stérilisation des chats errants. Elle subsidie également la stérilisation des chats de compagnie. Les habitants voulant faire stériliser leurs chats domestiques (avec un max. de deux animaux par famille), reçoivent une prime de 30 euros pour une femelle et de 10 euros pour un mâle, sur présentation d'une attestation du vétérinaire. En l'espace de deux ans, près de 5000 chats ont ainsi été stérilisés ».

Pourquoi ne pas faire de même à Liège ?

Pour Liège, nous proposons :

- D'établir un plan « chats errants » qui combattrait l'ensemble de ce problème ;
- Que les citoyens puissent contacter le service du bien-être animal de la Ville pour faire part de la présence chats errants dans une rue ou un quartier ;
- De sensibiliser les habitants et propriétaires aux bienfaits de la stérilisation ;
- De lancer une campagne de stérilisation en collaboration avec les vétérinaires locaux qui l'accepteraient et l'Université de Liège ;

## 2.i.| Une solution aux problèmes causés par les pigeons

À Liège, les pigeons sont présents en nombre, dans les rues, à même le sol, sur les bancs ou aux étages supérieurs des bâtiments.

Si leur présence n'est en soi pas un problème, **les souvenirs que les pigeons laissent de leur passage le sont nettement plus.**

Selon un rapport scientifique du Conseil du bien-être des animaux de Belgique (Maîtrise des populations de pigeons dans les Villes – 2011), « les problèmes sont liés à la densité et à la concentration dans un lieu donné et non à la présence en tant que telle ». Nous sommes d'accord avec ces propos.

Différentes nuisances peuvent être identifiées :

- a) Les fientes : un pigeon produit en moyenne 12kg d'excréments par an. À Liège, des bâtiments et des monuments sont véritablement souillés par les déjections des pigeons. Les fientes sont l'une des premières causes de dégradations des monuments et l'entretien des bâtiments souillés représente un coût important pour la Ville ;
- b) Les pigeons peuvent également endommager la structure de certains bâtiments lorsqu'ils cherchent un lieu de nidification ;
- c) Lorsque les pigeons sont en surpopulation, leur état sanitaire peut en être fortement affecté. La santé des animaux se dégrade et le risque pour la santé publique augmente.

Par ailleurs, selon le Conseil du bien-être des animaux, « la mise en œuvre de moyens de lutte à l'échelon des villes et communes relève **exclusivement de la compétence des autorités communales** qui sont habilitées, dans le cadre de leur mission, à prendre des mesures de lutte contre les animaux malfaisants portant atteinte à la salubrité publique ».

Nous proposons :

- **La mise en place de pigeonniers contraceptifs afin de déplacer les lieux de nidifications des pigeons, de faciliter un contrôle vétérinaire et un contrôle de la natalité.** Cette technique permet en effet, d'une part de stériliser une partie de la population par retrait des œufs et, d'autre part, de garder un lien entre les pigeons et leurs nourrisseurs. Deux ont été mis en place en 1980 (au Jardin Botanique et rue Nysten) et nous souhaitons la réinstallation de nouveaux pigeonniers ;

- **La mise en place d'une campagne de sensibilisation pour l'interdiction du nourrissage des pigeons.** Nous sommes en effet persuadé que le moyen le plus efficace pour lutter contre la présence de pigeons dans notre Ville reste de diminuer la nourriture qui leur est distribuée ;
- **Une action de baguage systématique des pigeons afin de contrôler, durant un laps de temps défini, les déplacements des populations.** Ce baguage permettrait non seulement de contrôler le nombre de naissance, mais également de contrôler l'espérance de vie et d'établir des programmes de longues durées pour maintenir la population ou la diminuer, mais également de savoir si de nouveaux pigeons arrivent sur le territoire de la Ville.

## 2.j.| Un service de ramassage des animaux morts

Rien n'est sans doute plus horrible que de voir, dans les parcs, rues ou piétonniers, des animaux morts dont le cadavre est à même le sol.

Actuellement, c'est le service Liège Propreté qui est responsable du ramassage des dépouilles.

Comme plusieurs des propositions énoncées ci-dessous, **dans un souci de santé publique, il est primordial que les dépouilles des animaux soient évacuées le plus rapidement possible.**

Nous proposons :

- De mettre en place, au sein du service du bien-être animal, un service spécialement dévoué au ramassage des animaux morts. Ce service, chargé spécifiquement de cette mission, devrait intervenir dans les meilleurs délais et ainsi libérer la Ville de ces nuisances.

## 2.k.| Renforcer la volonté de dératisation

Début 2012, R. Miklatzki, N. Anoul et F. Dreze rappelaient, au Conseil communal, qu'alors qu'aucune mesure adéquate n'a été prise pendant des années, les rats, qui pullulent dans les égouts de notre Ville, en sortent désormais à la recherche de conditions de vie meilleure et d'une nourriture qu'ils trouvent plus facilement et en abondance, notamment dans les dépôts clandestins. C'est en tout cas le cas sur le site abandonné de Bavière, dans le quartier des Vennes, dans le parc d'Avroy et dans l'hypercentre, lorsque des immeubles y sont rénovés.

**Ces animaux sont des réservoirs de virus, des transmetteurs de maladies, tant pour l'homme que pour certains animaux, par l'intermédiaire de leurs déjections, de leurs morsures et des parasites qu'ils hébergent.**

Un service communal était encore chargé de gérer cette problématique au début des années 1990. Il intervenait également pour éliminer les blattes. Depuis, il s'est perdu dans les méandres des restructurations successives de notre administration.

Nous proposons :

- Que le service du bien-être animal mette en place un plan de dératisation ;
- Que ce plan intègre au moins un service permanent et gratuit de dératisation ;
- De traiter systématiquement les points d'infestation connus ;
- De confier à une firme spécialisée la lutte contre les rats d'égouts ;
- De communiquer l'ensemble de ces mesures à la population.